

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 19 août 2022

Sécurité : la préfète interdit les rassemblements festifs de type « rave-party » dans le département du Bas-Rhin du 19 au 22 août 2022

Un rassemblement à caractère musical de type « rave-party » non autorisé est susceptible d'être organisé dans le département durant le week-end du 19 au 22 août. A ce jour, aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès de la préfète du Bas-Rhin.

Compte tenu des risques de troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique que présente la tenue d'un tel rassemblement, la préfète du Bas-Rhin a décidé, par arrêté préfectoral, d'interdire la tenue de rassemblements festifs à caractère musical de type « rave-party », « free-party » ou « Teknival » sur l'ensemble du territoire du département du Bas-Rhin du vendredi 19 août 2022 à 20h00 et jusqu'au lundi 22 août 2022 à 08h00.

De plus, le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification susceptible d'être utilisé pour les manifestations pré-citées, est interdit sur l'ensemble du département à compter du vendredi 19 août 2022 à 20h00 et jusqu'au lundi 22 août 2022 à 08h00.

La circulation des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes de PTAC et des véhicules utilitaires légers est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau routier national et réseau routier secondaire) du département du Bas-Rhin pour les véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée, notamment de sonorisation, sound system, amplificateurs, pour la même période.

Le non-respect de ces mesures est passible de sanctions prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel pour une durée maximale de six mois, en vue de sa confiscation par le tribunal.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle Tél : 06 45 59 26 76 Mél : <u>pref-communication@bas-rhin.gouv.fr</u> Préfecture du Bas-Rhin
Tél: 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
@PrefetGrandEstBasRhin
@Prefet67

